

QUE FAIRE DE VOTRE BOUTEILLE DE GAZ ?

2 SOLUTIONS

HÉLIUM, CO₂ ET PROTOXYDE D'AZOTE :

Il s'agit de gaz non inflammable utilisé dans les siphons à chantilly, dans les bombes d'air sec pour le nettoyage d'appareils électriques ou pour gonfler les ballons.

L'usage du protoxyde d'azote est par ailleurs détourné en gaz hilarant.



À déposer vides en déchèterie
(se renseigner auprès du gardien).

AUTRES BOUTEILLES DE GAZ :

Butane, propane...
Elles portent ce logo :
(ou ressemblant)



les ramener chez un revendeur de la marque de la bouteille.
La reprise est obligatoire depuis janvier 2022, même sans consigne ni rachat de nouvelle bouteille.

Plus d'infos sur :

www.syvedac.org

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !
DEJOURS RECYCLINK VALOISONS

Syvedac
Agissons durablement sur nos déchets